



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
de l'Enseignement  
et de la Recherche**

Paris, le 6 novembre 2020

**CHMITELIN ISABELLE**

Directrice générale

1 Ter Avenue de Lowendal

75007 PARIS

Tél : 01 49 55 42 40

Mél :

isabelle.chmitelin@agriculture.gouv.fr

N/Réf. :

Destinataires : chefs d'établissements de l'enseignement technique agricole

Copie aux DRAAF/DAAF

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire liée au virus SARS-COV-2, un protocole sanitaire renforcé est applicable depuis le 2 novembre 2020 dans les établissements de l'enseignement technique agricole. Les principales mesures portent sur la limitation des règles de brassage des apprenants, l'obligation du port du masque, l'aération et la désinfection plus fréquentes des locaux, notamment dans l'objectif d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Ces mesures imposent des contraintes fortes qui peuvent être complexes à mettre en place en fonction de la taille et de la configuration des établissements. Les risques sont potentiellement plus élevés dans certaines zones où la circulation est plus dense (couloirs, restauration...).

Les mesures à prendre sont décrites dans un **protocole sanitaire**, mis à jour ce vendredi 6 novembre, que vous trouverez en annexe. Elles sont en cohérence avec les mesures prévues par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports et permettent de prendre en compte les spécificités de l'enseignement agricole et de chaque établissement.

L'objectif est de diminuer la pression, en particulier là où la densité d'apprenants est plus forte, et de limiter les brassages en faisant des adaptations complémentaires dans les établissements où c'est nécessaire.

Il s'agit de garantir au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque apprenant (lycéens, étudiants en BTSA et CPGE). Le principe du présentiel est maintenu pour les classes de collège (4ème/3ème).

Tous les apprenants doivent travailler pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours en présentiel, en classes virtuelles ou en autonomie. Les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation du chef d'établissement, en relation étroite avec l'autorité académique, et en maintenant le lien avec les familles : accueil des classes par alternance ; accueil par niveau ou par filière ; accueil par demi-groupes ou groupes restreints ; travail à distance sous forme d'enseignement à distance ou de classe inversée...

Tous les outils de continuité pédagogique sont envisageables. Pour répondre aux besoins des équipes enseignantes et suite à la mise en place d'une part d'enseignement à distance dans certains établissements, tous les outils et ressources visant à assurer la continuité pédagogique à distance ont d'ores et déjà été réactivés par la Direction de l'enseignement à distance (DirEd) et EDUTER AgroSupDijon.

J'insiste sur le fait qu'un établissement avec une plus faible densité d'apprenants peut parfaitement garder l'organisation actuelle dès lors qu'elle permet le respect du protocole sanitaire mis à jour.

Compte tenu de la circulation extrêmement active du virus, **il convient désormais que chaque établissement active son plan de continuité pédagogique**, et ce pour une mise en œuvre jusqu'aux congés scolaires de décembre. Les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation du chef d'établissement en concertation avec chaque communauté éducative, en relation étroite avec l'autorité académique et en maintenant le lien avec les familles. Le plan de continuité pédagogique doit être communiqué à l'autorité académique. Vous veillerez aussi à informer, et expliquer aux élèves et parents d'élèves, les modalités d'organisation pédagogique choisies.

Par ailleurs, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, **les modalités de la session d'examen 2021 vont être revues**. Cela concernera le baccalauréat général mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole, le baccalauréat technologique série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" et les diplômes professionnels.

Des éléments techniques précis à ce sujet vous seront communiqués dès que possible.

Je compte sur l'ensemble des équipes pour adapter les conditions d'accueil et d'accompagnement et être vigilant au bon respect du protocole pour préserver au maximum la santé de tous. Je compte également sur les équipes de direction et les équipes éducatives pour assurer la meilleure information possible aux élèves et aux familles sur les évolutions des modalités d'organisation de la session d'examen 2021 dès qu'elles seront connues.

J'ai bien conscience de la complexité de la situation, et je ne peux que saluer une nouvelle fois l'investissement de chacun.

Vous pouvez compter sur ma mobilisation et celle de mes équipes à vos côtés.

Isabelle CHMITELIN